

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DU CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Animateur : Yvonne CUENIN		Fonction : Présidente du CVS	
Secrétaire : Laura MOLLIER			
Date : 08/06/2017	Lieu : Salle de réunion EPHAD 2	Horaires : 14h00 – 15h00	
<u>Membres invités :</u> Yvonne CUENIN Delphine URING Odile SAUGE Jacinte REMONNAY Rose BOUVERESSE Louis DEJARDIN Nathalie BENOIT Thérèse MOREIRA BELLO Baptiste MOYSE Monique JACQUET Mireille BILLOD GIRARD Sophie OUDOT Liliane REUFLY		<u>Participants absents, excusés :</u>	
<u>Ordre du jour :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du compte rendu du 09 mars 2017 2. Validation du règlement intérieur du CVS 3. Reprogrammation de la réunion des familles 4. Compte financier et affectation des résultats 5. Présentation des nouveaux contrats de séjour, règlement de fonctionnement et note d'information personne de confiance 6. Présentation des diverses conventions signées 7. Questions diverses 			

Mme Cuenin, Présidente, et Mme Uring, Directrice, ouvrent la séance du CVS.

1. Approbation du compte rendu du 09 mars 2017

Les résidents ont quelques questions concernant le dernier compte rendu. Ils souhaitent des précisions sur les jeux-vidéos pour seniors ainsi que sur les nouveaux bénévoles.

Les jeux-vidéos seront mis en place d'ici 2020. Il s'agit d'un objectif fixé par le Projet d'établissement. Ils pourront apparaître sous forme d'applications sur tablette, de consoles de jeux pour seniors etc... La Directrice ajoute que les générations qui vont arriver en EHPAD seront de plus en plus habitués aux nouvelles technologies : on constate déjà une demande

croissante d'accès au Wifi dans les services de médecine et SSR.

En ce qui concerne les bénévoles, le but est que les résidents puissent créer des liens avec de nouveaux bénévoles étudiants ou jeunes actifs à travers une plateforme sur internet. Des initiatives de ce type ont été lancées dans d'autres maisons de retraite. Il s'agit également d'un projet à moyen terme de l'établissement.

Le compte rendu du Conseil de Vie Sociale est approuvé à l'unanimité.

2. Validation du règlement intérieur du CVS

La Directrice présente une version actualisée du règlement, notamment au niveau de sa composition qui est précisée comme suit :

«

- 5 représentants titulaires des résidents des services d'hébergement (EHPAD et USLD) et 5 représentants suppléants ;
- 2 représentants titulaires des personnes accompagnées à l'accueil de jour et 2 représentants suppléants ;
- 2 représentants titulaires des personnes prises en charge au SSIAD et 2 représentants suppléants ;
- 3 représentants des familles/ représentants légaux de résidents des services d'hébergement et 3 représentants suppléants ;
- 1 représentant des familles/ représentants légaux des personnes accompagnées à l'accueil de jour et 1 représentant suppléant ;
- 1 représentant des familles/ représentants légaux des personnes prises en charge au SSIAD et 1 représentant suppléant ;
- 1 représentant du personnel et 1 représentant suppléant ;
- 1 représentant du Conseil de surveillance désigné par ses membres ;
- Le Directeur.

Le cadre supérieur de santé, les cadres des EHPAD et USLD, le responsable de l'accueil de jour, du SSIAD, ainsi que le psychologue assistent également aux séances du Conseil de vie sociale.

«

Ce règlement est approuvé à l'unanimité.

3. Reprogrammation de la réunion des familles

La réunion des familles aura lieu le 4 juillet 2017 à 18h30.

L'ordre du jour portera sur :

- Résultat des élections ;
- Actualisation des contrats de séjour, du règlement de fonctionnement ;
- Présentation de la note d'information sur la personne de confiance ;
- Présentation de l'annexe au contrat de séjour sur la liberté d'aller et venir ;
- Prélèvement automatique ;
- Information sur les travaux de rénovation de la lingerie ;
- Point d'information sur l'hygiène des mains.

En ce qui concerne les élections, un appel à candidatures a été lancé, les candidats doivent se faire connaître avant le 13 juin 2017. Un vote par correspondance aura lieu du 19 au 29 juin

2017 puis les résultats seront annoncés lors de la réunion des familles.

4. Comptes financiers et affectation des résultats

La Directrice présente succinctement les résultats de l'année 2016 : l'établissement a présenté un léger excédent. Il est cependant précisé que l'établissement a bénéficié d'aides exceptionnelles importantes en fin d'année de la part de l'Agence régionale de santé. Sans ces aides, l'établissement aurait été en déficit.

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT 2016	RESULTAT 2015
DNA	18 001,34 €	3 099,26 €	14 902,08 €	1 490,45 €
USLD	1 926 621,22 €	1 925 960,44 €	660,78 €	317,63 €
EHPAD	4 170 658,57 €	4 169 614,60 €	1 043,97 €	- 6 048,32 €
MEDECINE / SSR	5 114 914,86 €	5 096 281,68 €	18 633,18 €	- 45 259,65 €
SSIAD	678 395,30 €	677 828,90 €	566,40 €	294,46 €
TOTAL	11 908 591,29 €	11 872 784,88 €	35 806,41 €	- 49 205,43 €

5. Présentation des nouveaux contrats de séjour, règlement de fonctionnement et note d'information personne de confiance

La réactualisation de ces documents découle de l'application de la Loi d'adaptation au Vieillessement de 2015.

➤ Actualisation du contrat de séjour :

Les nouveaux résidents et les résidents actuels devront tous signer ce nouveau contrat de séjour. Il est plus détaillé que le précédent afin que les résidents sachent clairement ce qui est inclus ou non dans le prix de journée.

Voici les modifications les plus importantes :

- Création d'un délai de rétractation sans préavis : les nouveaux résidents auront 15 jours pour se rétracter et aucun préavis ne sera mis en place.
- Réduction du délai préavis en cas de résiliation volontaire : ce délai passe d'un mois à quinze jours.
- Concernant la facturation : la facturation débute à la date inscrite dans le contrat de séjour, même si le résident arrive à une date ultérieure. En cas de départ, elle est maintenue jusqu'à ce que les objets personnels aient été retirés.
- Le contrat de séjour devra être signé par le résident ou la personne chargée de la mesure de protection. Il pourra également être signé par la personne de confiance désignée par le résident.

➤ Actualisation du règlement de fonctionnement

L'établissement a souhaité donner encore plus de transparence à sa politique d'admission en EHPAD/USLD. Les critères utilisés sont donc clairement indiqués :

- Origine géographique du résident et de sa famille
- Etat médical du futur résident évalué par la difficulté du maintien au domicile
- Orientations préalables du futur résident : les nouvelles admissions en EHPAD sont réalisées alternativement entre une personne résidant encore à son domicile, une personne ayant fait un séjour d'hébergement temporaire et une dernière étant hospitalisée.
- Ancienneté de la demande d'admission.

Dorénavant, les résidents qui souhaitent apporter leur animal de compagnie pourront le faire sous certaines conditions. Il faudra bien sûr que le résident soit en mesure de s'occuper de son animal de compagnie et aussi que cet animal ne dérange pas la tranquillité des autres résidents et également que l'animal soit à jour dans ses vaccins.

➤ **Actualisation de la note d'information personne de confiance**

La personne de confiance a plusieurs rôles :

- Accompagnement et présence ;
- Aide pour la compréhension des droits ;
- Mission de référent auprès de l'équipe médicale.

Sa désignation se fait par écrit. Pour les personnes qui bénéficient d'une mesure de protection judiciaire (sauvegarde de justice lorsqu'un mandataire spécial a été désigné, tutelle, curatelle) pour les actes relatifs à la personne, la désignation d'une personne de confiance est soumise à l'autorisation du conseil de famille s'il a été constitué ou du juge des tutelles.

➤ **Annexe définissant les mesures individuelles relatives à la liberté d'aller et venir du résident**

Cette annexe définit les mesures particulières et individuelles strictement nécessaires pour assurer l'intégrité physique et la sécurité du résident et pour soutenir l'exercice de sa liberté d'aller et venir au sein de la structure. Ces mesures sont élaborées par le médecin coordonnateur et l'équipe médico-sociale de l'établissement en fonction des besoins identifiés à la suite de l'examen médical du résident et après analyse des risques et des bénéfices de ces mesures.

6. Présentation des diverses conventions

La convention établie avec la Mutualité française a été renouvelée. Pour information les tarifs des chambres particulières évoluent au 1^{er} juillet 2017. Les chambres particulières de Médecine passent de 47 à 49€/jour et celles de SSR passent de 35 à 36€/jour.

Un conventionnement avec les opticiens mobiles est à venir. Ces opticiens pourront se déplacer directement jusqu'en EHPAD ou USLD pour que les résidents puissent choisir leurs lunettes.

7. Questions diverses

Les résidents ont remarqué qu'il y avait eu beaucoup de travaux derrière le bâtiment des Montagnons. Ils souhaitent savoir où en sont ces travaux et ce qu'il y aura exactement. Mme URING répond que le jardin est en cours d'amélioration, une tonnelle ainsi que des bancs seront installés dans cet endroit pour que les résidents puissent en profiter. Il y a également une dalle qui a été posée devant l'accueil de jour afin que les personnes qui y vont puissent avoir un coin agréable à l'extérieur.

Les résidents souhaitent également qu'il y ait plus de parasols dans le parc afin de pouvoir en profiter plus souvent lorsqu'il fait beau. La Directrice répond qu'ils réfléchissent à une solution pour renouveler les parasols : les dernières acquisitions ont toutes été cassées par les intempéries, malgré l'achat de matériel haut de gamme. Certains visiteurs utilisent les parasols mais ne les referment pas en partant.

Les résidents font remarquer que les bancs devant le bâtiment des Montagnons sont cassés. Ils seront réparés ou remplacés.

La terrasse des Montagnons est très peu utilisée, les résidents apprécieraient de pouvoir manger dehors de temps en temps. Mme URING indique que la terrasse sera prochainement sécurisée et qu'ils pourront en profiter.

Les résidents abordent le sujet du salon de coiffure, ils souhaitent savoir où en sont les travaux. La Directrice répond que les travaux ne sont pas encore terminés car il y a beaucoup de choses à faire notamment des travaux de plomberie.